



L'association Eau fil de l'eau dans l'Aude s'est dotée d'un plateau technique pour ses formations à l'assainissement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PANANC 3 : les enjeux des années 2021-2026

Un troisième plan d'actions national sur l'assainissement non collectif accompagnera le secteur d'ici à 2026. De nombreux chantiers perdurent sur l'accompagnement des services publics d'assainissement non collectif et des usagers, pour renforcer la bonne application de la réglementation et rendre les dispositifs plus robustes.

En France, l'assainissement non collectif est soutenu par des plans d'actions nationaux (PANANC) pilotés par les ministères en charge de la Transition écologique et de la Santé depuis 2009. À l'époque, le premier plan avait été lancé pour

mettre en œuvre la réglementation du secteur qui s'appuyait sur deux arrêtés fondateurs publiés en 2009 et modifiés en 2012 : un arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC et un arrêté sur

les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC de moins de 20 équivalent-habitants (EH). La bonne application de la réglementation en ANC est restée centrale dans les plans suivants, qu'il s'agisse des missions de contrôle des services publics



© SDANC88

de l'assainissement non collectif (SPANC) ou de la procédure d'agrément des procédés innovants instituée depuis 2010. Alors que le lancement officiel du PANANC 3 se fait toujours attendre - malgré une publication évoquée pour la rentrée 2022 par le ministère -, les groupes de travail historiques du PANANC ont poursuivi leur mission sur l'accompagnement des SPANC, la réglementation, la procédure d'agrément et la communication. Deux nouveaux groupes de travail les ont rejoints, l'un sur l'économie circulaire et l'autre concernant les départements et régions d'Outre-mer. Comme l'explique Alexandre Decout, président de l'Association des techniciens en assainissement non collectif de l'ANC Loire

Bretagne/Outre-mer (OM), qui pilote ce groupe : « Nous allons notamment réfléchir aux adaptations de la réglementation à la spécificité de certains territoires comme les villages isolés de Guyane. »

Un bilan du PANANC 2 mené sur 2014-2019 a également été présenté par le ministère de la Transition écologique lors des Rencontres nationales de la gestion des eaux à la source qui se sont déroulées à Dijon en décembre 2021. Globalement, celui-ci a amélioré la communication en fournissant différents guides pour informer les usagers sur le choix des filières de traitement et les accompagner dans leurs démarches. Des formations ont été proposées aux installateurs et aux concepteurs sur la réglementation. En outre, le groupe de travail sur l'accompagnement des SPANC a rendu en mai 2022 un travail entamé dans le cadre du 2^e plan. Les

Créé en 2002, le SDANC des Vosges gère aujourd'hui le contrôle des installations d'ANC de 460 communes.

livrables concernent la publication d'une fiche de poste de technicien ANC et d'un référentiel de formations des techniciens en ANC. Ils devraient faciliter les recrutements alors que les SPANC sont confrontés depuis plusieurs années à une pénurie d'agents. En outre, les jeunes diplômés des BTS Gemeau (gestion et maîtrise de l'eau) s'orientent plus naturellement vers des métiers de techniciens rivières, très recherchés par les collectivités pour assurer la compétence Gemapi plutôt que sur l'ANC. « Initialement, nous avons envisagé d'élaborer une formation qualifiante mais c'était trop compliqué à porter à l'échelle nationale. Ces deux documents, notamment le référentiel métier, vont déjà permettre d'encadrer le poste sur le savoir-faire et le savoir-être pour assurer les missions de technicien de contrôle ANC, d'harmoniser les formations en proposant un socle de connaissances

indispensable au métier et ainsi de fournir un service aux usagers plus homogène. Ce qui va globalement participer à valoriser le métier de technicien ANC», estime Sandrine Potier à la FNCCR qui pilote avec le ministère le groupe de travail au sein du PANANC. « Les techniciens des SPANC ont des missions extrêmement larges, à cheval sur les plans technique et juridique. Ils doivent porter les décisions des élus aux usagers sans être trop coercitifs. Ils doivent gérer d'éventuels litiges et sont également en lien avec les fabricants, les bureaux d'études, les notaires. C'est un métier passionnant mais il faut rester motivé ! », analyse Laure Dubourg, vice-présidente de l'Association régionale des techniciens du SPANC du bassin Adour-Garonne et chargée d'opérations ANC de Charente Eaux.

En parallèle, sur le plan réglementaire, un travail sur la révision de l'arrêté Prescriptions techniques a été réalisé au sein du PANANC, accompagné de la rédaction d'un projet de décret. Il faisait écho à la publication en 2017 d'une étude de l'Inrae sur le suivi in situ des installations d'ANC ; elle avait montré des problèmes de performance sur plus de 80 % des dispositifs agréés. Les deux textes ont été notifiés à la Commission européenne qui a émis un avis circonstancié en septembre 2020. Depuis, des échanges sont en cours avec les autorités européennes, retardant la publication de l'arrêté. La France cherche ainsi à renforcer les exigences de son

agrément en matière environnementale et sanitaire, notamment en instaurant une obligation de renouvellement. Mais comme le craint Abdel Lakel, responsable du pôle Recherche et Évaluation de l'ANC au CSTB, « l'agrément pourrait bien au final être encore moins prescriptif pour coller aux exigences européennes du système harmonisé créé par le règlement Produits de construction (RPC) en 2011 ».

Depuis le 1^{er} mars 2021 par arrêté du 26 février, les agréments sur les dispositifs ne sont en outre plus délivrés par les ministères en charge de l'Environnement et de la Santé, mais par les organismes notifiés déjà compétents sur le marquage CE des produits d'assainissement, le Cerib et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Dans le cadre de l'établissement des techniques maîtrisées au sens de la construction, le CSTB travaille également depuis 2020 à la révision du document technique unifié (NF DTU 64.1) qui encadre les filières traditionnelles de l'ANC. Il vise à renforcer la qualité des produits utilisés en précisant les exigences nécessaires

à la stabilité et la pérennité des ouvrages. Ceci est complété par la liste des dispositifs agréés robustes visés par liste verte de l'Agence Qualité Construction (sous Atec/DTA). De plus, le CSTB prévoit pour l'automne la publication d'un nouveau guide technique intitulé « Cahier de l'ouvrage d'ANC ». Il facilitera le choix des maîtres d'ouvrage sur l'ensemble des techniques en fonction de leur robustesse. Une révision de l'arrêté Contrôle sera également menée dans le cadre du PANANC 3. Sa publication devrait intervenir dans la foulée de celle de l'arrêté Prescriptions techniques.

Enfin, au-delà de ce nouveau plan qui accompagne l'évolution du secteur au niveau national, les chartes de qualité de l'ANC restent des leviers d'actions intéressants à l'échelon départemental. Rassemblant les acteurs locaux du secteur (entreprises de TP, bureaux d'études, vidangeurs agréés, SPANC et financeurs), ces démarches permettent de structurer la filière, d'harmoniser les pratiques et de mieux orienter les usagers sur des prestations de qualité. Mais comme le souligne Laure Dubourg : « Les chartes sont un vrai atout pour l'ANC, mais les animer demande du temps et des moyens. L'engagement de partenaires financiers est nécessaire pour pérenniser ces initiatives. Cependant, nous n'avons que peu de visibilité. Les agences de l'eau ont par exemple déjà supprimé le soutien aux SPANC dans leur 1^{er} programme. »

Alexandra Delmolino

La réglementation doit parfois être adaptée à certains territoires comme, par exemple, les villages isolés de Guyane.



1 MÉTIERS DE L'ANC : L'ASSOCIATION EAU FIL DE L'EAU PROPOSE DES FORMATIONS DE TERRAIN

Dans l'Aude, l'association Eau fil de l'eau forme les différents métiers de l'ANC (installateurs, bureaux d'étude, SPANC, vidangeurs) aux enjeux du secteur. Sa plateforme technique leur permet d'investiguer concrètement les dispositifs.

De manière originale, l'association Eau fil de l'eau a été créée en 2014 par un installateur, Didier Gautrand. Terrassier depuis plus de trente ans, spécialisé sur l'ANC, il a choisi de mettre son expérience de terrain au service du secteur. Cet ancien vice-président de la CNATP, également impliqué dans un groupe de travail du PANANC 2, a lancé son association après l'abandon du projet de charte départementale sur l'ANC. « J'ai alors souhaité créer des formations prodiguées par des professionnels. Cela me paraît fondamental de partir de sa propre expérience pour échanger sur les problématiques métier », souligne Didier Gautrand, président fondateur de l'association Eau fil de l'eau, qui assure les formations avec un associé, travaillant en bureau d'études. De manière assez unique sur le secteur, Eau fil de l'eau propose ainsi des formations adaptées à tous les métiers de l'ANC : installateurs, bureaux d'études, SPANC et même vidangeurs et technico-commerciaux. Ces sessions durent en moyenne une semaine et sont assurées par groupe de huit. « C'est l'effectif maximum pour que chacun reparte avec toutes les connaissances néces-

saires, réglementaires et techniques », souligne-t-il.

Autre particularité de l'association certifiée organisme de formation Qualiopi depuis 2020, le plateau technique dont elle s'est équipée dès 2015 à Cuxac-d'Aude. Il regroupe de nombreuses filières de traitement ANC installées en mode réel, mais branchées à l'eau claire. Les filières innovantes sont exposées à travers 25 microstations et filtres compacts de différents fabricants et côtoient les filières traditionnelles (tranchées et lit d'épandage, filtre à sable, tertre) et un filtre planté. « Notre plateau technique est en constante évolution. Quand un industriel fait évoluer sa gamme, il peut venir l'installer », poursuit-il en précisant que les fabricants exposés restent propriétaires de leurs installations. « Ce qui

nous permet de conserver une neutralité et une liberté de parole. Mais concernant le choix des filières, nous insistons surtout sur le fait que c'est le contexte local qui compte. Et si certaines situations sont mieux adaptées à des filières traditionnelles ou à un filtre compact qu'à une microstation, nous le disons. »

Sur la plateforme, les différents corps de métiers peuvent manipuler, se tromper pour mieux appréhender le fonctionnement des dispositifs. L'association a par exemple récemment lancé un nouvel exercice sur deux microstations volontairement mises en panne pour aider les SPANC dans leur contrôle. « C'est très concret. Nous demandons aux agents de déterminer quel élément dysfonctionne et de savoir si cela mène à une non-conformité », précise le président. **AD**

Filières innovantes et classiques d'ANC sont représentées sur le site, situé à Cuxac-d'Aude.



© Eau fil de l'eau

2 PRODUITS AGRÉÉS : ELOY WATER MISE SUR UN MEILLEUR ENCADREMENT AVEC LE DTA

Le fabricant belge a choisi d'encadrer en France la qualité de ses produits agréés par trois documents techniques d'application (DTA). Avec un intérêt autant pour garantir aux usagers la robustesse de ses produits, que pour protéger les entreprises de TP vis-à-vis du risque assurantiel et, pour l'industriel, de réduire son taux de service après-vente.

Société familiale basée à Liège, Eloy Water est présente depuis 1965 sur le traitement des eaux usées domestiques, avec deux usines de fabrication en Belgique. En France, elle est représentée par un réseau de six concessionnaires exclusifs qui assurent l'accompagnement global du produit. Elle propose deux grandes familles de dispositifs de traitements dits « innovants » : la microstation à culture fixée Oxyfix (de 4 à 500 équivalent-habitants) et le filtre compact X-Perco (de 5 à 20 EH). Dans l'Oxyfix mis sur le marché depuis 2001, trois étapes se suivent : décantation primaire, traitement biologique et clarification avec retour de boues en tête de station. Le filtre X-Perco associe un pré-traitement par décantation et une filtration par un média filtrant breveté, le Xylit. Il s'agit d'un déchet valorisé, provenant de l'extraction du lignite en Allemagne. Sa nature lui confère une durée de vie de dix ans minimum et lui permet d'être composté. Ces deux procédés sont compacts, utilisant pour quatre EH, 4 m² pour l'Oxyfix et 5 à 6 m² pour l'X-Perco.

La micro-station Oxyfix béton, développée par Eloy Water, bénéficie d'un document technique d'application (DTA).



Comme pour de nombreux produits, le marquage CE est obligatoire pour leur commercialisation sur le marché européen. Réalisé sur la base de la norme européenne harmonisée NF EN 12566-3 relative à l'ANC, il inclut un test de performance épuratoire et des essais de résistance des cuves. Dans le cadre de l'agrément français, les fabricants doivent également réaliser des tests de mesure de la concentration en sortie (en MES et DBO5) et rédiger deux guides, à destination des usagers et des installateurs. Mais à la différence des techniques traditionnelles listées par le document technique unifié de l'ANC (NF DTU 64.1) comme ayant fait leur preuve sur le terrain, les produits agréés ne sont pas considérés par les assurances comme des techniques courantes et maîtrisées. Leur choix requiert

donc une démarche spécifique auprès des assureurs. En outre, l'agrément n'impose pas d'audit d'usine et autorise une déformation des cuves en polyéthylène jusqu'à 20 %. « Ce qui est incompatible avec une durabilité long terme des produits », estime Jean-François Vahecke, responsable certification et normalisation chez Eloy Water.

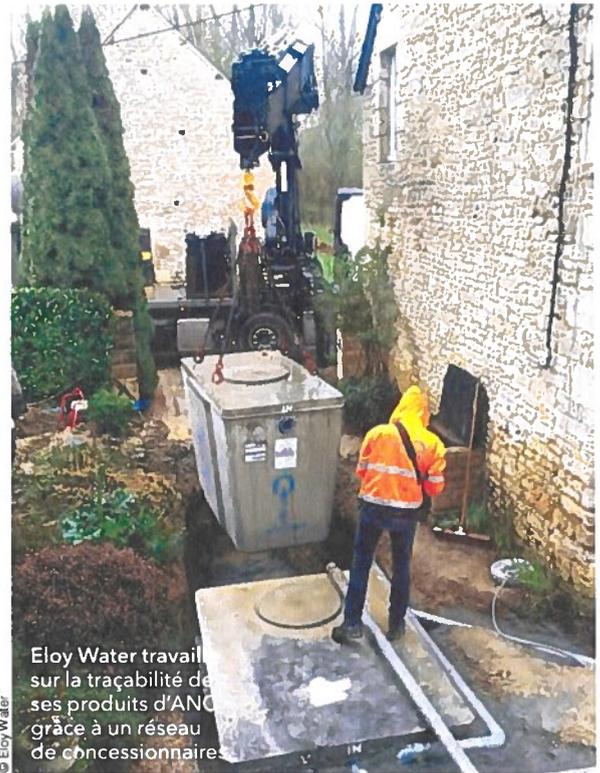
Depuis 2015, Eloy Water a donc choisi de s'engager volontairement dans une démarche visant à l'obtention de documents techniques d'application (DTA). Délivré par la Commission chargée de formuler les avis techniques (CCFAT) dont le CSTB assure le secrétariat, le DTA permet de définir les conditions constructives pour limiter les risques de dommages ou de sinistres des techniques non traditionnelles et leur accorder le statut de techniques maîtrisées. Trois

autres fabricants (Premier Tech Aqua, Aquatiris [lire Hydroplus juillet-septembre p. 32] et DBO Expert) mènent également cette démarche.

De son côté, Eloy Water a obtenu ces DTA sur trois produits (Oxyfix béton et polyéthylène et X-perco C90). Pour chaque filière, la démarche nécessite notamment 2 audits annuels d'usine et un suivi in situ basé sur 10 bilans par an. La durabilité des cuves doit être justifiée sur 50 ans, celle des éléments démontables (hors électro-mécaniques) sur 25 ans. Renouvelable tous les trois ans, cette démarche coûte de 20 000 à 25 000 euros par an et par filière à l'entreprise. « Mais le DTA n'est pas qu'une contrainte technique et finan-

cière pour nous. Son exigence impacte positivement nos processus et nous permet de réduire le taux de service après-vente sur nos produits », souligne Jean-François Vanhecke. Pour améliorer la qualité, l'entreprise travaille également sur la traçabilité de ses produits. Elle l'assure grâce à son réseau de concessionnaires. « Nous offrons aux usagers qui nous transmettent leurs coordonnées des extensions de garanties et la première visite d'entretien qui débouche généralement sur un contrat d'entretien. Ce qui nous permet d'obtenir un taux de traçabilité de 85 % et représente un atout précieux pour suivre et améliorer la performance de nos produits. »

AD



Eloy Water travaille sur la traçabilité de ses produits d'ANC grâce à un réseau de concessionnaires.



**Candidats, recruteurs,
votre point de rencontre :**

envirojob.fr

Le site emploi des métiers
de l'environnement et
du développement durable

- 1 800 offres d'emploi
- 9 500 CV
- 21 secteurs d'activité
"verts" répertoriés

3 CONTRÔLE DES SPANC : LES MISSIONS DES TECHNICIENS DE PLUS EN PLUS SENSIBLES

Le syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC 88) qui gère près de 50 000 installations doit composer avec l'absence de mise en conformité de certains dispositifs. Une situation difficile à gérer pour les techniciens chargés du contrôle.

Créé dès 2002, le SDANC des Vosges gère aujourd'hui le contrôle des installations d'ANC de 460 communes du département. Deux techniciens réalisent en régie le contrôle de conception et de réalisation des travaux en neuf et en réhabilitation. Le diagnostic et le contrôle périodique de l'existant, ainsi que le contrôle à la vente ont été confiés à un prestataire, l'entreprise Valterra. « Notre prestataire a depuis un an énormément de mal à recruter des techniciens pour le contrôle des ANC. On ne trouve plus de jeunes diplômés intéressés. C'est une préoccupation d'autant plus importante que les contrôles de bon fonctionnement nécessitent des compétences et de la diplomatie pour gérer d'éventuels litiges avec les usagers », souligne Elsa Molina, directrice du SDANC qui compte 6 équivalents temps plein.

Les premiers diagnostics ont ainsi démarré dès 2006 dans les Vosges et de nombreuses installations en sont aujourd'hui au 2^e ou 3^e contrôle de bon fonctionnement. La redevance est forfaitaire et son coût varie selon le type de contrôle : 121 euros TTC

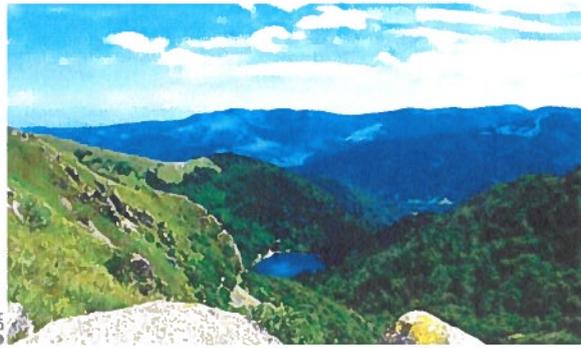


Le SDANC 88 a dû augmenter ses redevances en 2020 pour compenser la fin des aides des agences de l'eau.

pour la conception et l'exécution, 132 euros TTC pour le diagnostic et le périodique et 220 euros TTC à la vente. Les redevances ont dû être augmentées en 2020 pour compenser la fin des aides des agences de l'eau. Une situation de déséquilibre budgétaire à laquelle de nombreux SPANC ont été confrontés. « Pour nous, la suppression des aides des agences (Rhine-Meuse et Rhône-Méditerranée-

Corse) a été synonyme d'une baisse de 250 000 euros de recettes annuelles. Pour maintenir l'équilibre du service et comme nous avons aussi renforcé la qualité de nos prestations, nous avons dû augmenter significativement les redevances en avril 2020 », précise Elsa Molina. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SDANC endosse également deux compétences optionnelles. Sur la réhabilitation, il

coordonnait jusqu'en 2019 auprès des collectivités les opérations de financement groupées soutenues par les agences de l'eau et le conseil départemental des Vosges à hauteur de 70 %. Pour compenser les aides des agences, le département a aujourd'hui augmenté ses aides, à 40 % du montant du chantier avec un plafond à 2 500 euros. Sur l'entretien, le SDANC, qui pilote aussi une charte de qualité depuis 2016, propose aux usagers un contrat de maintenance sur les microstations et les filtres compacts. Son prix a été négocié à 80 euros en moyenne via un marché groupé passé avec un prestataire spécialisé, Assain'Eau Service. Le contrat n'inclut pas la vidange pour conserver le



marché local composé de petits agriculteurs vidangeurs agréés.

Sur ce territoire rural et montagneux, les cas de non-conformité persistent cependant et ce malgré les contrôles périodiques successifs. « Lors des transactions immobilières, les acheteurs ont un an pour faire les travaux mais la loi ne prévoit aucune pénalité dans le cas

Dans les Vosges, territoire rural et montagneux, les cas de non-conformité sont encore nombreux.

contraire. Des sanctions sont en revanche envisageables au bout de quatre ans à la suite d'un contrôle concluant à la nécessité de mettre l'installation aux normes. C'est le cas pour 30 % des installations contrôlées de notre territoire, mais le taux de réhabilitation est pourtant inférieur à 5 % », observe la directrice. Face à ce constat et confronté à une augmentation des litiges, le SDANC a voté en juin 2022 un système d'astreintes financières visant prioritairement certains points noirs. « La décision a été difficile à prendre pour nos élus. Mais face à 4 000 habitations sans ANC recensées sur notre territoire, la mise aux normes devient une priorité sanitaire et environnementale », souligne-t-elle. AD

NOUVEAU!

TRAITEMENT HYDRODYNAMIQUE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

TRITHON®

DÉPOLLUANT

ÉCOLOGIQUE

INNOVANT

COMPACT

Abattelements annuels :

98% des MES

99.9%
des micro-plastiques
et des flottants
de densité <0.93

TESTÉ
CSTB
DCTV
VALIDÉE

WWW.SIMOP.FR